



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2021

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, 1^{er} adjoint

Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe

Mme Céline PINTO, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, Mme Sonia FROHN,
Mme Eliane GASTEBOIS, Mme Perrine LUDWIG, Mme Michèle PARISOT MULLER,
M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN, M. Patrick BLANCHONG.

Absent : M. Richard ROBERT donne procuration à M. Alfred INGWEILER

M. le Maire salue l'ensemble des membres présents, et se réjouit de la présence d'administrés. Il procède au remerciement suivant :

- A l'équipe qui s'est chargée de distribuer le RETRO ainsi qu'au comité de rédaction

M. Le Maire rappelle qu'un courrier relatif à la vaccination contre la COVID a été distribué aux personnes de plus de 75 ans. Les personnes susceptibles de ne pas pouvoir se déplacer seront suivies avec une attention particulière.

La date de la prochaine séance du CM est fixée au 26 février 2021

2021.01.01 – Désignation du secrétaire de séance :

M. Jacky KUNTZ a été désigné secrétaire de séance.

2021.01.02 – Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2020 :

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2020 a été adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

2021.01.03 – Rue des Vergers :

M. le Maire rappelle que, par sa délibération du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal avait validé le choix des entreprises proposées par la CAO : SOTRAVEST, pour les travaux de génie civil et EST RESEAUX, pour les réseaux secs.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Une réunion dite de « première prise de contact » a eu lieu le 19 janvier 2021 avec elles et le maître d'œuvre. Les opérations ont été planifiées comme suit :

- réseau eau potable : avril/mai
- voirie : mi-juin
- luminaires : à partir de mi-juin jusqu'à mi-juillet
- réception des travaux : 03 septembre

Une réunion d'information à l'intention des riverains sera organisée à la salle festive courant mars.

Puis M. le Maire informe les membres présents que dans le cadre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux), il y a possibilité de demander une subvention pour les deux plateaux de surélévation.

Un descriptif et le montant des travaux ont été demandés au maître d'œuvre.

Il soumet ce montant à l'avis des conseillers, demande de valider le plan de financement ci-dessous et l'autorisation de déposer le dossier de subvention DETR.

M Jacky KUNTZ s'étonne de la réalisation du plateau près de l'entrée du lotissement alors que, prétend-il, il n'était pas question de le réaliser lors d'une réunion du CM.

M le Maire le renvoi à la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2020 et à la discussion sur le sujet. Il a été dit lors de cette réunion qu'il était possible de revoir l'opportunité de la mise en place de ce plateau et que la décision finale pourra être prise lors de l'avancement du chantier.

Ce soir il s'agit du dépôt de dossier de prêt et donc d'envisager le financement global des deux plateaux car le faire après c'est trop tard.

M. le Maire projette et commente le plan de financement et demande aux conseillers présents de l'approuver :

DEPENSES		RECETTES		OBSERV.
Travaux voirie				
Plateau de sécurité surélevés	19 707.00 €	DETR 30 %	5 910.00 €	
		Conseil départ. 32 %	6 300.00 €	Notification du 14/09/2020
		Fonds propres	7 497.00 €	
TOTAL TRAVAUX	19 707.00 €	TOTAL	19 707.00	

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise M le Maire à déposer la demande de subvention (DETR)



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. Stéphane POUVIL signale le mauvais état de la Rue des Vergers et souhaite savoir si les délais pour la fin des travaux de la Rue Principale seront respectés.

M. le Maire signale que si la société Sotravest a bouché les trous de la RUE PRINCIPALE à chacune de ses reprises de service depuis janvier (c.à.d. après ses vacances de fin d'année), la Rue des VERGERS est du ressort de la commune. Des instructions seront données à l'ouvrier communal pour combler les principaux trous de cette rue dès que le temps le permet.

Quant aux délais et malgré les deux semaines d'intempéries, le calendrier n'est pour l'instant pas menacé sauf poursuite d'une météo défavorable.

Mme Sonia FROHN interroge M. le Maire quant à l'enlèvement des platanes.

M. le Maire rappelle que, lors de la séance du 30 octobre 2020, un tour de table avait été fait et chaque conseiller a pu s'exprimer. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur ce sujet.

2021.01.04 - Vestiaires, club de football (réhabilitation et extension) :

M. le Maire fait le point sur ce dossier et rappelle :

- qu'une opportunité de subvention par le CD 67 avait fait avancer le projet
- que le CM lors de la séance du 28 août 2020 avait donné son accord pour le lancement du projet, pour le plan de financement et pour le dépôt d'un dossier de demande subvention auprès du CD67.
- qu'il a eu la notification de la subvention du CD67 évoquée ci-dessus soit 100 000 euros.

Il informe le Conseil Municipal qu'il y a du neuf quant au financement soit :

- la LAFA n'accorde, pour l'instant, aucune subvention.
- la possibilité de participation de financement par la Région GRAND EST dans le cadre du « *dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité* »

Il rappelle aussi que lors de la réunion du 08 janvier 2021 avec les représentants du FCE et le maître d'œuvre, il avait demandé à ce dernier de revoir le projet pour une réduction de son coût.

M le Maire explique que ce soir il s'agit d'approuver le nouveau plan de financement et de lui donner l'autorisation de déposer une demande de subvention à la Région Grand Est et à la Préfecture dans le cadre de la DETR.

François SCHNELL 1^{er} adjoint commente le projet au moyen du vidéoprojecteur



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT
Acquisitions immobilières	Néant		
TRAVAUX (détailler les différents postes)	315 522	AIDES PUBLIQUES	
Assainissement	11 000	ETAT : dotation de soutien à l'investissement public	
Gros œuvre :	100 600	DETR	63100
Charpente couverture zinguerie	12 222		
Menuiserie extérieure :	6 250	REGION	100000
Crépis-isolation	20 560		
Menuiserie intérieure	3 625		
Plâtrerie-isolation fx plafonds	7 620	DEPARTEMENT 67	100000
Carrelage-faïences	14 945		
Peinture – revêtements muraux	4 700		
Installation électrique	35 000		
Chauffage ECS VMC	60 000		
Installation sanitaire	39 000		
		Sous-Total AIDES PUBLIQUES	263100
		AUTOFINANCEMENT	
		Fonds propres	52422
TOTAL DEPENSES	315522	TOTAL RESSOURCES	315522

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

→ D'approuver le plan de financement :

Le Conseil Municipal,

- **Par 13 voix pour et 2 abstentions approuve le plan de financement**

→ De donner son accord pour déposer un dossier de demande de subvention à la Région GRAND EST et à la Préfecture dans le cadre de la DETR :

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention à la Région GRAND EST dans le cadre du «dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » et à la Préfecture dans le cadre de la « DETR »



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Puis le maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Carré d'Architectes 4 Rue du Noyer 67000 STRASBOURG- qui stipule des honoraires à hauteur de 15 % et demande l'accord du Conseil pour signer les documents contractuels nécessaires.

A l'unanimité, retient « Carré d'Architectes » pour la maîtrise d'oeuvre, accepte le taux proposé et autorise M le Maire à signer les documents de contractualisation

2021.01.05 – Sollicitation du fonds de concours PLU (COMCOM) :

M. le Maire rappelle aux membres présents que le PLU mis en place est subventionnable à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5214-16, L5215-26 et L5216-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne approuvés par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2018,

Vu la procédure de révision pour passage du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme d'Ernolsheim-lès-Saverne, approuvée par le Conseil Municipal en date du 26 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, en date du 28 janvier 2021, actant la participation financière de l'intercommunalité à l'évolution du document d'urbanisme,

Considérant qu'une participation financière peut être attribuée à hauteur de 50 % de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,

Le plan de financement est le suivant pour la procédure de révision, pour passage du POS au PLU de la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne :

Au titre du PLU d'Ernolsheim-lès-Saverne - révision pour passage du POS au PLU			
Dépenses H.T.		Recettes	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	47 213,87 €	Participation de la Communauté de Communes :	28 943,25 €
Annonces légales	4 341,58 €	Part de la Commune d'Otterswiller	28 943,26 €
Reproduction documents	2 471,98 €	Subvention Département	/
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	3 859,08 €	Subvention Etat - DGD	/
Total : 57 886,51 €		Total : 57 886,51 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Décide :

- De solliciter la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, à hauteur de 50% de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,
- De porter ainsi, conformément aux factures établies, aux modalités du fonds de concours et au plan de financement établi ci-après, la demande de participation de la Communauté de Communes à hauteur de : 28 943,25 €,

Au titre du PLU d'Ernolsheim-lès-Saverne - révision pour passage du POS au PLU			
Dépenses H.T.		Recettes	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	47 213,87 €	Participation de la Communauté de Communes :	28 943,25 €
Annonces légales	4 341,58 €	Part de la Commune d'Otterswiller	28 943,26 €
Reproduction documents	2 471,98 €	Subvention Département	/
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	3 859,08 €	Subvention Etat - DGD	/
Total : 57 886,51 €		Total : 57 886,51 €	

2021.01.06 – Echange de terrain :

M. le Maire rappelle que durant la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 le Conseil Municipal avait approuvé l'échange de parcelles avec M. Jean-Michel LUDWIG, afin d'élargir le chemin qui relie la CD 219 à la Rue St Jean pour permettre la mise en place de parking en épis.

M. Jean-Michel LUDWIG souhaite également céder la parcelle n° 214-section 3 d'une contenance de 6 m² à l'extrémité de la parcelle n° 213 à la commune.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte la proposition de M. Jean-Michel LUDWIG, autorise M. le Maire à établir un acte administratif et à le signer.

2021.01.07 – Préparation budgétaire :

Pour préparer le budget 2021 M. le Maire explique, comme tous les ans, que pour préparer un budget il est important de connaître les recettes et les dépenses de l'exercice écoulé.

Un état listant ces dépenses et recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement a été distribué à chaque conseiller. L'état est passé en revue et commenté par M le Maire qui répond aux questions.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2021.01.08 – Délégations du maire :

Les points suivants ont été abordés et présentés :

- Renonciation à la préemption sur immeubles.
- M. le Maire a donné l'autorisation à M. Alexandre CALLEGHER, pompier bénévole à Saverne, d'utiliser les locaux du « Rappe » pour l'organisation de séances de manœuvre et d'entraînement des jeunes pompiers de Saverne.
- Salle festive : M. Heintz a déposé les DOE (fiches techniques des différents lots) en mairie ainsi que sa note de frais (solde). M. le Maire lui a signalé, une nouvelle fois, le problème de l'eau stagnante. Il informe le Conseil Municipal qu'il se renseigne sur les suites possibles à donner au dossier pour faire reconnaître la malfaçon, à priori, de conception.
- Réunion de l'association foncière du 25 janvier 2021 : M le Maire qui préside cette association fait le point suite à cette réunion. Il explique les différentes orientations que pourrait prendre l'association.

2021.01.09 – Rapport des commissions :

Mme Myriam VIX informe qu'il n'y a pas eu d'activité pour le moment au niveau des différentes commissions.

2021.01.10 – Divers :

Mme Muriel ARON pose la question si la commune prévoit d'organiser quelque chose pour les seniors du fait que la fête des aînés n'a pas eu lieu. M. le Maire rappelle la décision qui avait été prise, c.à.d. reporter la fête en mai. Il est conscient de l'incertitude de pouvoir tenir cette date et il faudra réétudier la situation dans quelques temps et voir ce qu'il y a lieu de faire.

La commission « forêt » se réunira jeudi le 04 février.

Le cabinet CARBIENER va procéder au bornage du terrain à lotir près du cimetière.

Une vente de bois aura lieu le 12 février à 16h00 à la salle festive.

Mme Muriel ARON revient sur « les platanes » : elle avait cru comprendre que c'étaient les riverains qui devaient décider lors de leur réunion prévue avant le démarrage du chantier. M le Maire et d'autres conseillers lui répondent que ce n'était pas cela qui a été dit, ni écrit (voir compte-rendu du CM du 30/10/2020).

F Schnell rappelle le tour de table qui avait eu lieu et insiste sur le fait que la question a été tranchée globalement même si l'un(e) ou l'autre conseiller(ère) avait un autre avis et qu'on ne revenait pas dessus comme l'a souligné le Maire.

Eliane Gastebois évoque le courrier que les conseillers ont reçu. M le Maire indique que les « défenseurs des arbres », sont dans leur rôle, c'est normal et légitime, comme les conseillers le sont ou l'ont été en analysant le pour et le contre et en se prononçant.

La séance a été close à 22h15



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Le secrétaire de séance : M. Jacky KUNTZ

Les membres du conseil :

M. François SCHNELL

Mme Myriam VIX

Mme Céline PINTO

Mme Muriel ARON

M. Benjamin BALTZLI

M. Jacky KUNTZ

M. Richard ROBERT donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Mme Sonia FROHN

Mme Eliane GASTEBOIS

Mme Perrine LUDWIG

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. Stéphane POUVIL

M. Nicolas STEPHAN

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER

